



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Minitel

Question écrite n° 63889

Texte de la question

M. Louis Mexandeau expose à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie que la décision de fabriquer le Minitel a été prise il y a exactement vingt ans, le 11 juillet 1981. Vingt ans après et alors que le système Internet, qui en était à sa phase initiale, se diffuse rapidement dans le monde, il lui demande de bien vouloir établir un bilan du Minitel qui a rendu (et rend) d'incontestables services et d'en fixer les perspectives d'avenir. Il lui demande en particulier de faire établir la situation et l'évolution du parc des terminaux Minitel, du nombre des services procurés et des connexions établies ainsi que des recettes obtenues. Il lui demande enfin de lui exposer les projets d'évolution technologique, en relation avec l'extension du système Internet, afin d'assurer la pérennité d'un système qui continue de rendre des services importants au public.

Texte de la réponse

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a jamais eu autant d'accès Minitel en France. Si le nombre de terminaux dédiés, après un plus haut niveau à 6,5 millions (particuliers et entreprises) décroît lentement (- 200 000 en 2000 pour un parc de 5,1 millions), le nombre des accès par micro-ordinateurs ne cesse de progresser (estimation de 3,2 millions mi-2001) pour un total de 8,3 millions d'accès. Ainsi, près de 32 % de la population de plus de quinze ans a accès aux services Minitel. Le trafic baisse régulièrement depuis 1993 (90 millions d'heures) pour atteindre 65 millions d'heures en 2000 (- 11,4 % par rapport à 1999). Le montant des versements (sommes collectées par France Télécom auprès des usagers et reversées aux éditeurs de services) suit la même évolution avec un montant en 2000 de 2,9 milliards de francs, en baisse de 11,6 % par rapport à 1999. La consommation des services Minitel en entreprises a continué de croître en 2000, mais a commencé à baisser début 2001. Le nombre d'éditeurs de services fin 2000 s'élevait à 5 820 pour 16 501 services (375 suppressions pour 177 créations par mois en moyenne). Le Minitel reste cependant un terminal indispensable à de nombreux utilisateurs et fournisseurs de services. Dans ces conditions, France Télécom a développé une double stratégie : a) soutenir le Minitel en l'intégrant au monde de l'Internet : pour les utilisateurs, France Télécom a développé un logiciel d'accès pour micro-ordinateurs (un émulateur Minitel) qui permet un accès rapide aux services Minitel : c'est la gamme i-Minitel, enrichie par les logiciels développés et commercialisés par de nombreux éditeurs indépendants. Pour les fournisseurs de service, France Télécom propose une solution pour réaliser des services Minitel avec des technologies de l'Internet qui permet un développement et une maintenance simple des services Minitel à l'intérieur de la stratégie multi-terminaux des éditeurs ; b) capitaliser sur l'expérience acquise pour développer d'autres kiosques télématiques : un des succès majeurs du projet Minitel a été de créer un modèle viable pendant plus de vingt ans pour toute une industrie télématique : fournisseurs de services, hébergeurs, développeurs, etc. D'autres univers télématiques peuvent aujourd'hui bénéficier de cette expérience, comme DoCoMo l'a montré au Japon avec le succès de son i-mode largement inspiré des enseignements du Minitel. Dans l'univers du web, France Télécom propose déjà deux produits qui permettent aux éditeurs de sites web de générer des revenus via leur opérateur ou fournisseur d'accès (Kiosque Micro et w-HA). Dans l'univers de la téléphonie mobile, les projets sont en cours de développement. France Télécom s'efforce ainsi de promouvoir auprès de l'ensemble des opérateurs du marché

des solutions homogènes de distribution et de rémunération des nouveaux services en ligne.

Données clés

Auteur : [M. Louis Mexandeau](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63889

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4073

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 589